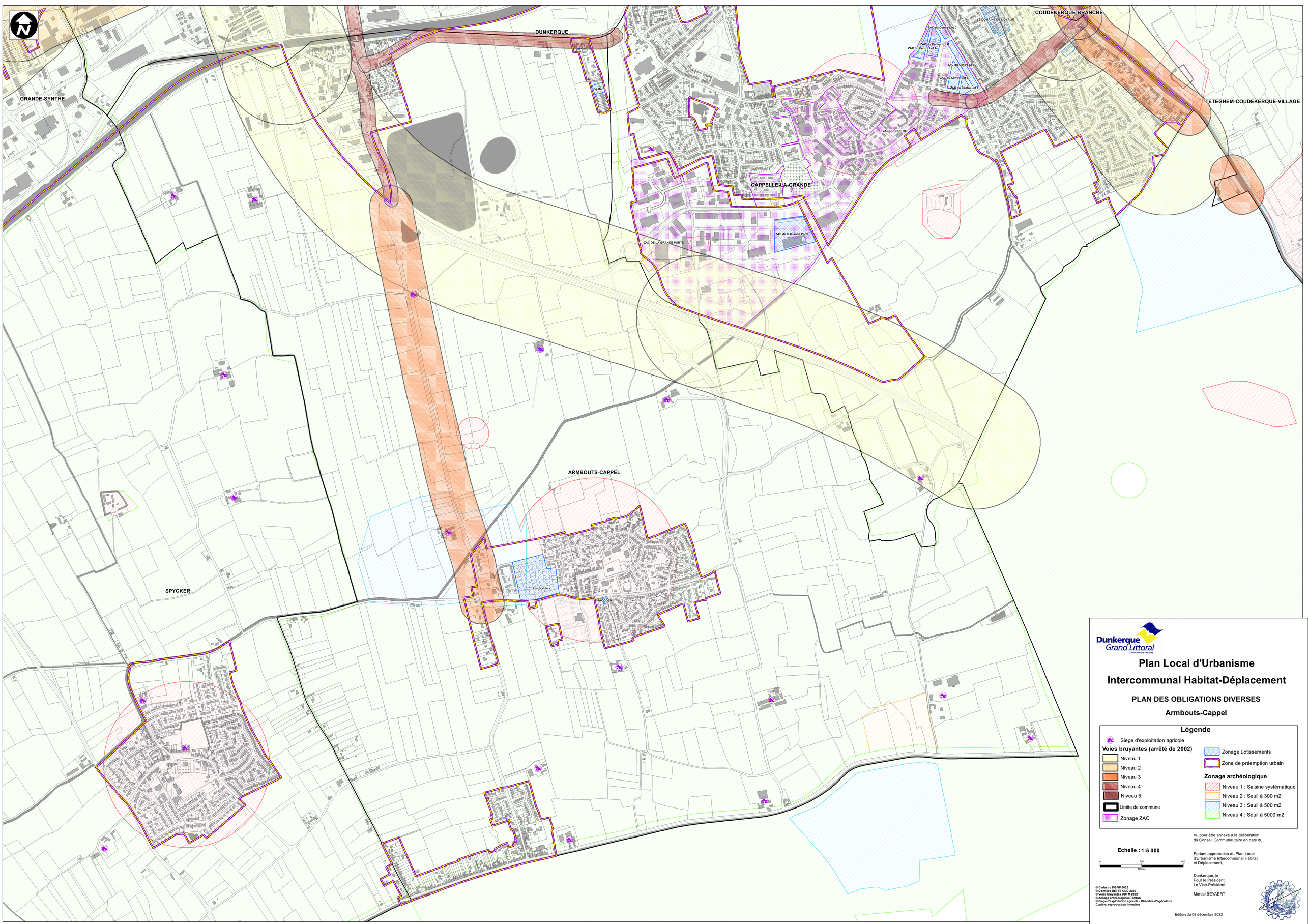

Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal Habitat-Déplacement

PLAN DES OBLIGATIONS DIVERSES

Armbouts-Cappel

Légende

- Siège d'exploitation agricole

Voies bruyantes (arrêté de 2002)

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 3
- Niveau 4
- Niveau 5
- Limite de commune
- Zonage ZAC
- Zonage Lotissements
- Zone de préemption urbain

Zonage archéologique

- Niveau 1 : Saisine systématique
- Niveau 2 : Seuil à 300 m2
- Niveau 3 : Seuil à 500 m2
- Niveau 4 : Seuil à 5000 m2

Echelle : 1:5 000

0 200 400 Metres

© Cadastre DGFiP 2022
© Données DETTE CUD 2022
© Voies bruyantes DDTM 2002
© Zonage archéologique - DRAC
© Siège d'exploitation agricole - Chambre d'agriculture
Copie et reproduction interdites

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire en date du

Portant approbation du Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal Habitat
et Déplacement,

Dunkerque, le
Pour le Président,
Le Vice-Président,

Martial BEYAERT

Edition du 08 décembre 2022

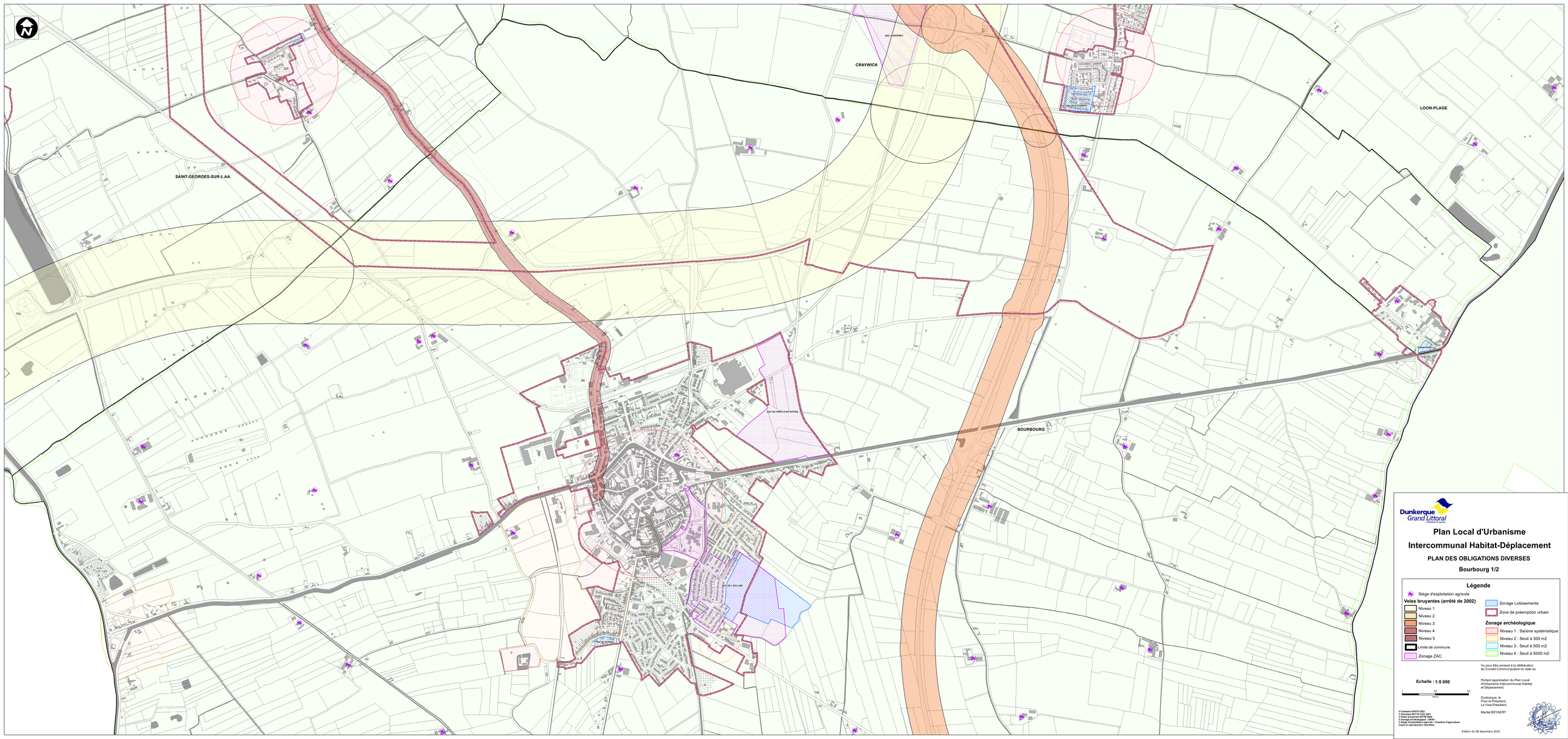
SAINT-GEORGES-SUR-L AA
CRAYWICK
ZAC EUROPRET
LOON-PLAGE
BOURBOURG
ZAC DU PARC D'ACTIVITES
Rue de l'Eglise
Rue de la Mairie
Rue de la Gare
Rue de la Mairie
Rue de la Gare
Rue de la Mairie
Rue de la Gare

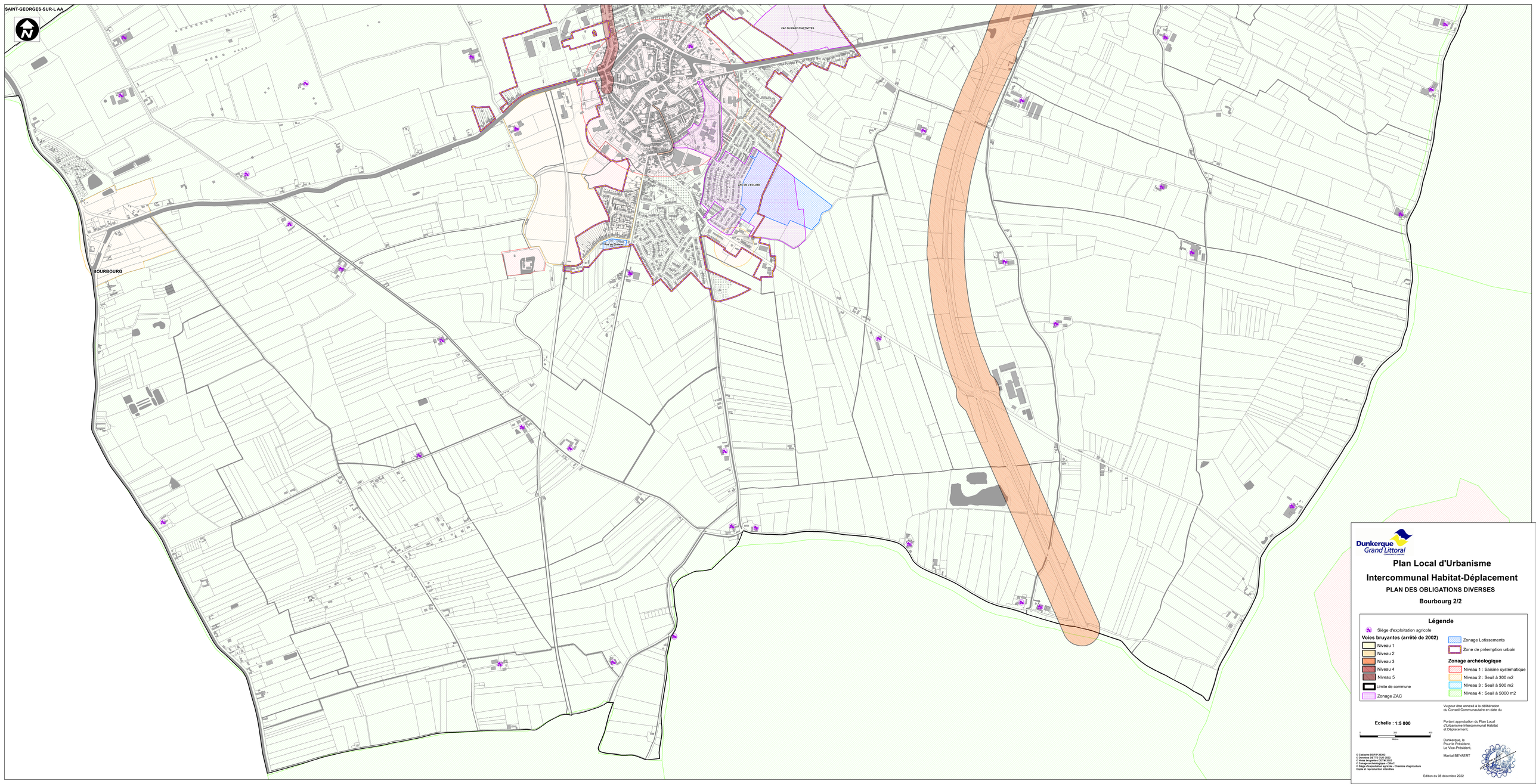

Dunkerque Grand Littoral
Communauté urbaine

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat-Déplacement

PLAN DES OBLIGATIONS DIVERSES

Bourbourg 2/2

Légende

- Siège d'exploitation agricole

Voies bruyantes (arrêté de 2002)

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 3
- Niveau 4
- Niveau 5
- Limite de commune
- Zonage ZAC
- Zonage Lotissements
- Zone de préemption urbain

Zonage archéologique

- Niveau 1 : Saisine systématique
- Niveau 2 : Seuil à 300 m2
- Niveau 3 : Seuil à 500 m2
- Niveau 4 : Seuil à 5000 m2

Echelle : 1:5 000

0 200 400 Mètres

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du

Portant approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacement,

Dunkerque, le
Pour le Président,
Le Vice-Président,

Martial BEYAERT

© Cadastre DGFiP 20262
© Données DETTE CUD 2022
© Voies bruyantes DDTM 2002
© Zonage archéologique DRAC
© Siège d'exploitation agricole – Chambre d'agriculture
Copie et reproduction interdites

Edition du 08 décembre 2022

Mer du Nord

Belgique

BRAY-DUNES

ZUYDCOOTE

Le Village I

GHYVELDE

La Roseliere 3

La Roseliere 5

Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal Habitat-Déplacement

PLAN DES OBLIGATIONS DIVERSES

Bray-Dunes

Légende

- Siège d'exploitation agricole

Voies bruyantes (arrêté de 2002)

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 3
- Niveau 4
- Niveau 5
- Limite de commune
- Zonage ZAC
- Zonage Lotissements
- Zone de préemption urbain

Zonage archéologique

- Niveau 1 : Saisine systématique
- Niveau 2 : Seuil à 300 m2
- Niveau 3 : Seuil à 500 m2
- Niveau 4 : Seuil à 5000 m2

Echelle : 1:5 000

0 200 400
Mètres

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire en date du

Portant approbation du Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal Habitat
et Déplacement,

Dunkerque, le
Pour le Président,
Le Vice-Président,

Martial BEYAERT

© Cadastre DGFiP 2022
© Données DETTE CUD 2022
© Voies bruyantes DDTM 2002
© Zonage archéologique - DRAC
© Siège d'exploitation agricole - Chambre d'agriculture
Copie et reproduction interdites

Edition du 08 décembre 2022

PONT LOBY

DUNKERQUE

COUDEKERQUE-BRANCHE

ZAC DU BOERNHOL

OVALIE II

LE DOMAINE DE L'OVALIE

ZAC du Centre Lot C

ZAC du Centre Lot B

ZAC du Centre Lot A

ZAC du Centre Lot D

ZAC du Centre Lot E

ZAC du Centre Lot F

Coq Hardi

ZAC DU CENTRE

TETEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE

CAPPELLE-LA-GRANDE

ZAC de la Grande Porte

ZAC DE LA GRANDE PORTE

ARMBOUTS-CAPPEL

Les Sorbiers

Dunkerque Grand Littoral
COMMUNAUTE URBAINE

Plan Local d'Urbanisme

Intercommunal Habitat-Déplacement

PLAN DES OBLIGATIONS DIVERSES

Cappelle-la-Grande

Légende

Siège d'exploitation agricole

Voies bruyantes (arrêté de 2002)

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 3
- Niveau 4
- Niveau 5
- Limite de commune
- Zonage ZAC
- Zonage Lotissements
- Zone de préemption urbain

Zonage archéologique

- Niveau 1 : Saisine systématique
- Niveau 2 : Seuil à 300 m2
- Niveau 3 : Seuil à 500 m2
- Niveau 4 : Seuil à 5000 m2

Echelle : 1:5 000

0 200 400
Mètres

© Cadastre DGFiP 2022
© Données DETTE CUD 2022
© Voies bruyantes DDTM 2002
© Zonage archéologique - DRAC
© Siège d'exploitation agricole - Chambre d'agriculture
Copie et reproduction interdites

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire en date du

Portant approbation du Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal Habitat
et Déplacement,

Dunkerque, le
Pour le Président,
Le Vice-Président,

Martial BEYAERT

Edition du 08 décembre 2022

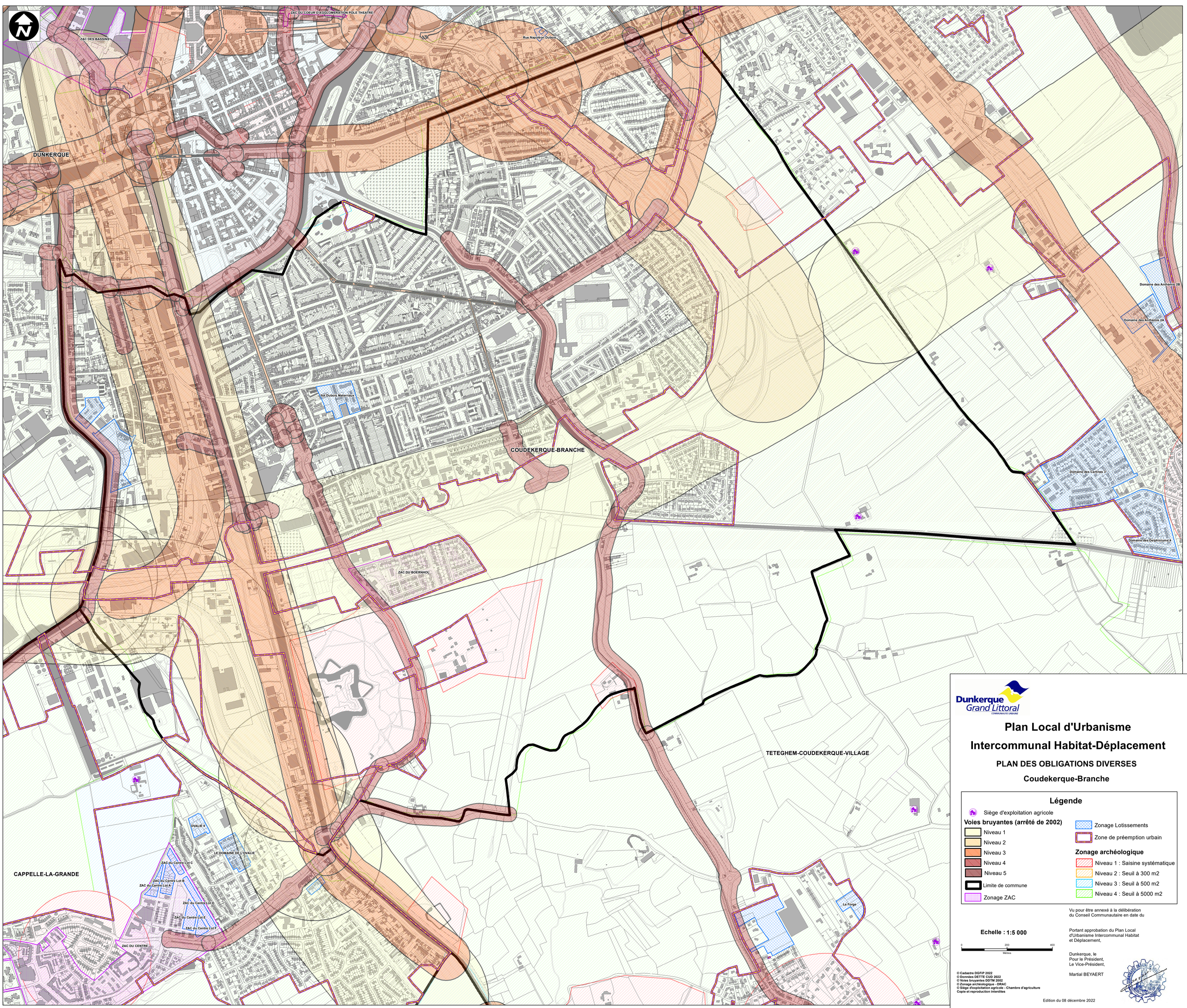

Dunkerque Grand Littoral
COMMUNAUTE URBAINE

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat-Déplacement

PLAN DES OBLIGATIONS DIVERSES

Coudekerque-Branche

Légende

- Siège d'exploitation agricole

Voies bruyantes (arrêté de 2002)

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 3
- Niveau 4
- Niveau 5
- Limite de commune
- Zonage ZAC
- Zonage Lotissements
- Zone de préemption urbain

Zonage archéologique

- Niveau 1 : Saisine systématique
- Niveau 2 : Seuil à 300 m2
- Niveau 3 : Seuil à 500 m2
- Niveau 4 : Seuil à 5000 m2

Echelle : 1:5 000

0 200 400
Mètres

© Cadastre DGFiP 2022
© Données DETTE CUD 2022
© Voies bruyantes DDTM 2002
© Zonage archéologique - DRAC
© Siège d'exploitation agricole - Chambre d'agriculture
Copie et reproduction interdites

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du

Portant approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacement,

Dunkerque, le
Pour le Président,
Le Vice-Président,

Martial BEYAERT

Edition du 08 décembre 2022

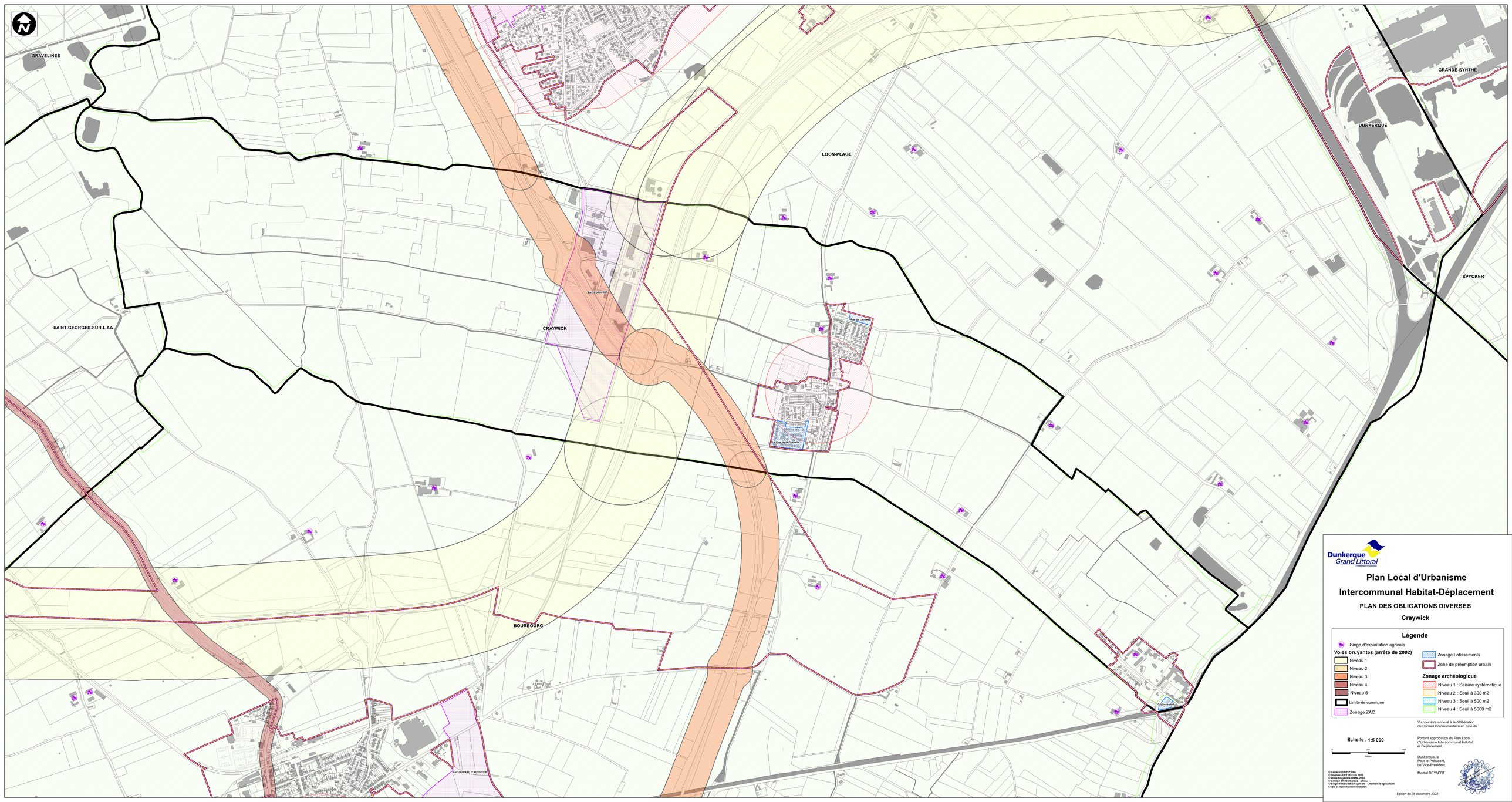
GRAVELINES
GRANDE-SYNTHE
DUNKERQUE
LOON-PLAGE
SPYCKER
SAINT-GEORGES-SUR-L AA
CRAYWICK
BOURBOURG
ZAC DU PARC D'ACTIVITES
Dunkerque Grand Littoral
Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal Habitat-Déplacement
PLAN DES OBLIGATIONS DIVERSES
Craywick
Légende
Siège d'exploitation agricole
Voies bruyantes (arrêté de 2002)
Niveau 1
Niveau 2
Niveau 3
Niveau 4
Niveau 5
Limite de commune
Zonage ZAC
Zonage Lotissements
Zone de préemption urbain
Zonage archéologique
Niveau 1 : Saisine systématique
Niveau 2 : Seuil à 300 m2
Niveau 3 : Seuil à 500 m2
Niveau 4 : Seuil à 5000 m2
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du
Echelle : 1:5 000
0
200
400
Mètres
Portant approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacement,
Dunkerque, le
Pour le Président,
Le Vice-Président,
Martial BEYAERT
© Cadastre DGFIP 2022
© Données DETTE CUD 2022
© Voies bruyantes DDTM 2022
© Zonage archéologique - DRAC
© Siège d'exploitation agricole - Chambre d'agriculture
Copie et reproduction interdites
Edition du 08 décembre 2022

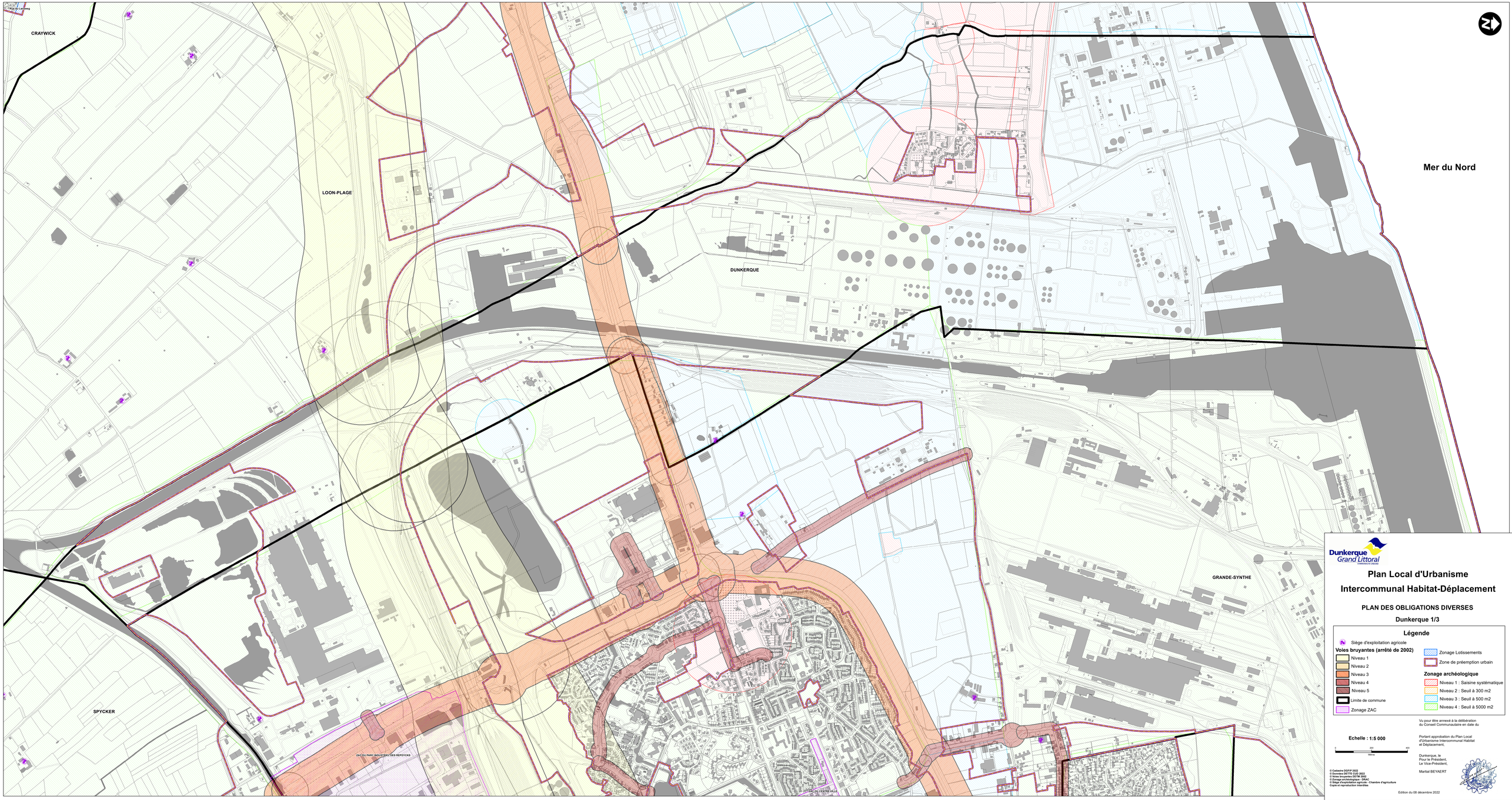
CRAYWICK
LOON-PLAGE
DUNKERQUE
Mer du Nord
GRANDE-SYNTHE
SPYCKER
ZAC DU PARC INDUSTRIEL DES REPOYCKS
ZAC DU CENTRE VILLE
Dunkerque Grand Littoral
Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal Habitat-Déplacement
PLAN DES OBLIGATIONS DIVERSES
Dunkerque 1/3
Légende
Siège d'exploitation agricole
Voies bruyantes (arrêté de 2002)
Niveau 1
Niveau 2
Niveau 3
Niveau 4
Niveau 5
Limite de commune
Zonage ZAC
Zonage Lotissements
Zone de préemption urbain
Zonage archéologique
Niveau 1 : Saisine systématique
Niveau 2 : Seuil à 300 m2
Niveau 3 : Seuil à 500 m2
Niveau 4 : Seuil à 5000 m2
Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire en date du
Echelle : 1:5 000
0
200
400
Mètres
Portant approbation du Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal Habitat
et Déplacement,
Dunkerque, le
Pour le Président,
Le Vice-Président,
Martial BEYAERT
© Cadastre DGFIP 2022
© Données DETTE CUD 2022
© Voies bruyantes DDTM 2002
© Zonage archéologique - DRAC
© Siège d'exploitation agricole - Chambre d'agriculture
Copie et reproduction interdites
Edition du 08 décembre 2022

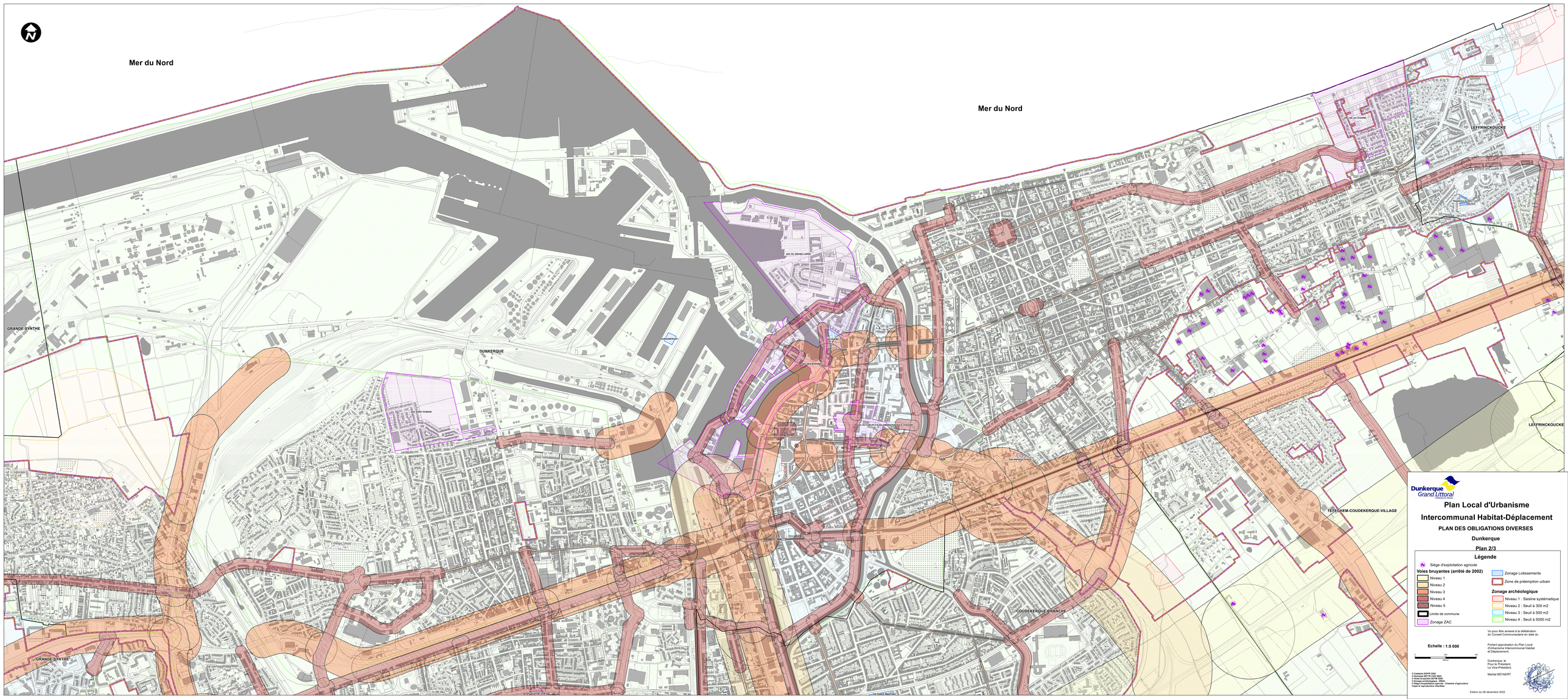

Mer du Nord
Mer du Nord
GRANDE-SYNTHE
DUNKERQUE
LEFFRINCKOUCKE
LEFFRINCKOUCKE
TETEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE
COUDEKERQUE-BRANCHE
GRANDE-SYNTHE
Dunkerque Grand Littoral
Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal Habitat-Déplacement
PLAN DES OBLIGATIONS DIVERSES
Dunkerque
Plan 2/3
Légende
Siège d'exploitation agricole
Voies bruyantes (arrêté de 2002)
Niveau 1
Niveau 2
Niveau 3
Niveau 4
Niveau 5
Limite de commune
Zonage ZAC
Zonage Lotissements
Zone de préemption urbain
Zonage archéologique
Niveau 1 : Saisine systématique
Niveau 2 : Seuil à 300 m2
Niveau 3 : Seuil à 500 m2
Niveau 4 : Seuil à 5000 m2
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du
Echelle : 1:5 000
0
200
400
Portant approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacement,
Dunkerque, le
Pour le Président,
Le Vice-Président,
Martial BEYAERT
© Cadastre DGFIP 2022
© Données DRETIS CUD 2022
© Voies bruyantes DRTIS 2022
© Zonage archéologique : DRAC
© Siège d'exploitation agricole : Chambre d'agriculture
Copie et reproduction interdites
Edition du 08 décembre 2022

Plan Local d'Urbanisme

Intercommunal Habitat-Déplacement

PLAN DES OBLIGATIONS DIVERSES

Dunkerque

Plan 3/3

Légende

- Siège d'exploitation agricole

Voies bruyantes (arrêté de 2002)

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 3
- Niveau 4
- Niveau 5
- Limite de commune
- Zonage ZAC
- Zonage Lotissements
- Zone de préemption urbain

Zonage archéologique

- Niveau 1 : Saisine systématique
- Niveau 2 : Seuil à 300 m2
- Niveau 3 : Seuil à 500 m2
- Niveau 4 : Seuil à 5000 m2

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire en date du

Echelle : 1:5 000

0 200 400
Mètres

Portant approbation du Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal Habitat
et Déplacement,

Dunkerque, le
Pour le Président,
Le Vice-Président,

Martial BEYAERT

© Cadastre DGFiP 20202
© Données DETTE CUD 2022
© Voies bruyantes DDTM 2022
© Zonage archéologique - DRAC
© Siège d'exploitation agricole - Chambre d'agriculture
Copie et reproduction interdites

Edition du 08 décembre 2022

DUNKERQUE
GRANDE-SYNTHE
COUDEKERQUE-BRANCHE
CAPPELLE-LA-GRANDE
ARMBOUTS-CAPPEL
SPYCKER
ZAC SAINT-GOBAIN
ZAC DU COEUR D'AGGLOMERATION POLE THEATRE
ZAC DES BASSINS
ZAC DU CENTRE VILLE
ZAC DU PONT LOBY
Concorde
Coq Hardi
Ilot Dubois Materiaux
ZAC DU BOERNHOL
ZAC DU PARC INDUSTRIEL DES REPDYCKS
ZAC DU CENTRE

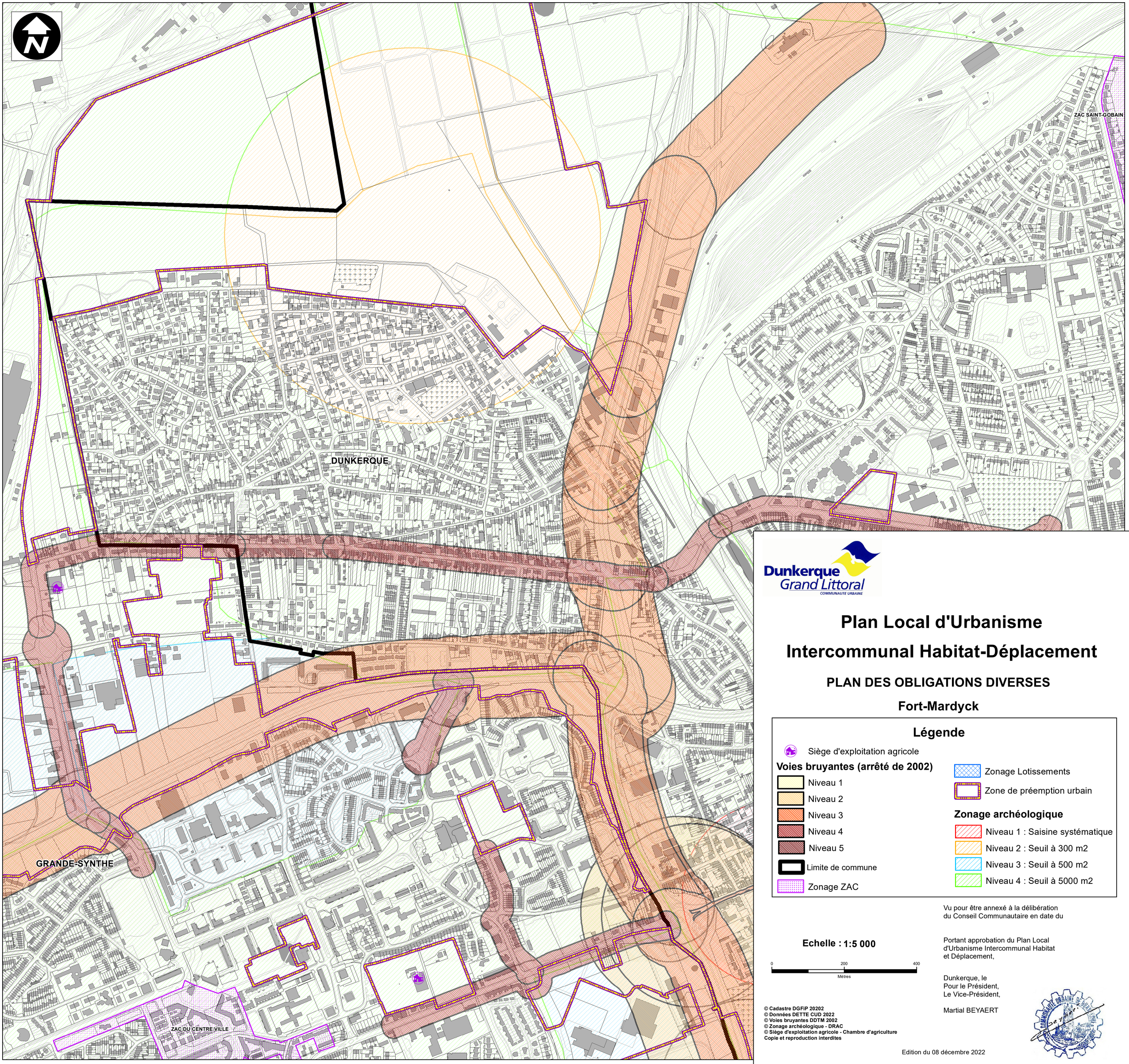

Dunkerque Grand Littoral
COMMUNAUTE URBAINE

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat-Déplacement

PLAN DES OBLIGATIONS DIVERSES

Fort-Mardyck

Légende

Siège d'exploitation agricole

Voies bruyantes (arrêté de 2002)

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 3
- Niveau 4
- Niveau 5
- Limite de commune
- Zonage ZAC
- Zonage Lotissements
- Zone de préemption urbain

Zonage archéologique

- Niveau 1 : Saisine systématique
- Niveau 2 : Seuil à 300 m2
- Niveau 3 : Seuil à 500 m2
- Niveau 4 : Seuil à 5000 m2

Echelle : 1:5 000

0 200 400
Mètres

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire en date du

Portant approbation du Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal Habitat
et Déplacement,

Dunkerque, le
Pour le Président,
Le Vice-Président,

Martial BEYAERT

© Cadastre DGFiP 20202
© Données DETTE CUD 2022
© Voies bruyantes DDTM 2002
© Zonage archéologique - DRAC
© Siège d'exploitation agricole - Chambre d'agriculture
Copie et reproduction interdites

Edition du 08 décembre 2022

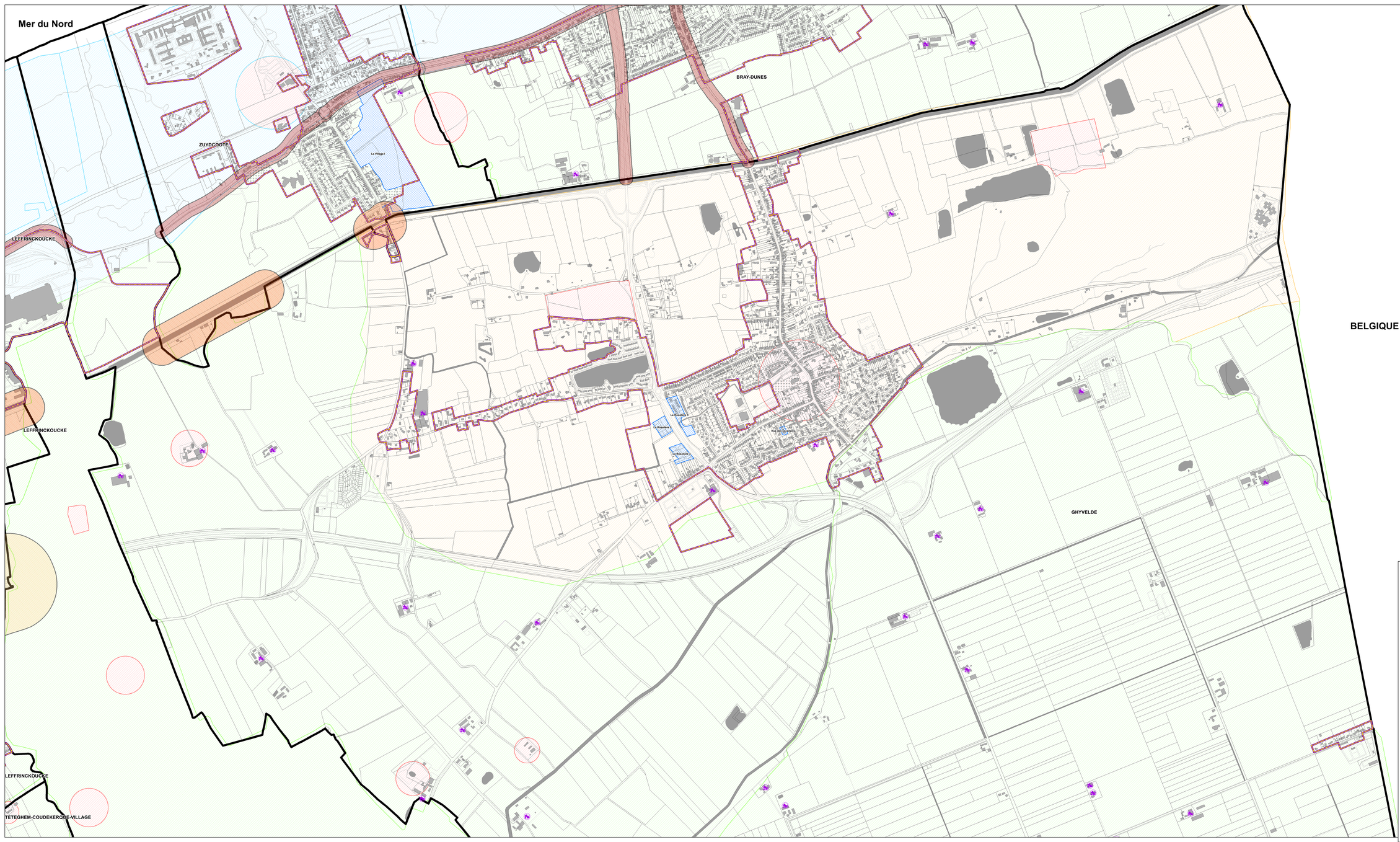

Dunkerque Grand Littoral
Communauté urbaine

Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal Habitat-Déplacement

PLAN DES OBLIGATIONS DIVERSES

Ghyvelde - Les Moëres

Plan 1/2

Légende

- Siège d'exploitation agricole

Voies bruyantes (arrêté de 2002)

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 3
- Niveau 4
- Niveau 5
- Limite de commune
- Zonage ZAC
- Zonage Lotissements
- Zone de préemption urbain

Zonage archéologique

- Niveau 1 : Saisine systématique
- Niveau 2 : Seuil à 300 m2
- Niveau 3 : Seuil à 500 m2
- Niveau 4 : Seuil à 5000 m2

Echelle : 1:5 000

0 200 400 Mètres

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du

Portant approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacement,

Dunkerque, le
Pour le Président,
Le Vice-Président,

Martial BEYAERT

© Cadastre DGFiP 2022
© Données DEITE CUD 2022
© Voies bruyantes DDTM 2002
© Zonage archéologique DRAC
© Siège d'exploitation agricole - Chambre d'agriculture
Copie et reproduction interdites

Edition du 08 décembre 2022

GHYVELDE

BELGIQUE

TETEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE

Dunkerque Grand'Littoral
COMMUNAUTÉ URBAINE

Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal Habitat-Déplacement

PLAN DES OBLIGATIONS DIVERSES

Ghyvelde - Les Moëres

Plan 2/2

Légende

- Siège d'exploitation agricole

Voies bruyantes (arrêté de 2002)

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 3
- Niveau 4
- Niveau 5
- Limite de commune
- Zonage ZAC
- Zonage Lotissements
- Zone de préemption urbain

Zonage archéologique

- Niveau 1 : Saisine systématique
- Niveau 2 : Seuil à 300 m2
- Niveau 3 : Seuil à 500 m2
- Niveau 4 : Seuil à 5000 m2

Echelle : 1:6 000

0 240 480
Mètres

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire en date du

Portant approbation du Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal Habitat
et Déplacement,

Dunkerque, le
Pour le Président,
Le Vice-Président,

Martial BEYAERT

© Cadastre DGFiP 2022
© Données DETTE CUD 2022
© Voies bruyantes DDTM 2002
© Zonage archéologique - DRAC
© Siège d'exploitation agricole - Chambre d'agriculture
Copie et reproduction interdites

Edition du 08 décembre 2022

Mer du Nord

GRAND-FORT-PHILIPPE

GRAVELINES

Lotissement du Noquet

Allée des peupliers

Dunkerque Grand Littoral
COMMUNAUTE URBAINE

Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal Habitat-Déplacement

PLAN DES OBLIGATIONS DIVERSES

Grand-Fort-Philippe

Légende

- Siège d'exploitation agricole

Voies bruyantes (arrêté de 2002)

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 3
- Niveau 4
- Niveau 5
- Limite de commune
- Zonage ZAC
- Zonage Lotissements
- Zone de préemption urbain

Zonage archéologique

- Niveau 1 : Saisine systématique
- Niveau 2 : Seuil à 300 m2
- Niveau 3 : Seuil à 500 m2
- Niveau 4 : Seuil à 5000 m2

Echelle : 1:5 000

0 200 400
Mètres

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire en date du

Portant approbation du Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal Habitat
et Déplacement,

Dunkerque, le
Pour le Président,
Le Vice-Président,

Martial BEYAERT

© Cadastre DGFiP 2022
© Données DETTE CUD 2022
© Voies bruyantes DDTM 2002
© Zonage archéologique - DRAC
© Siège d'exploitation agricole - Chambre d'agriculture
Copie et reproduction interdites

Edition du 08 décembre 2022

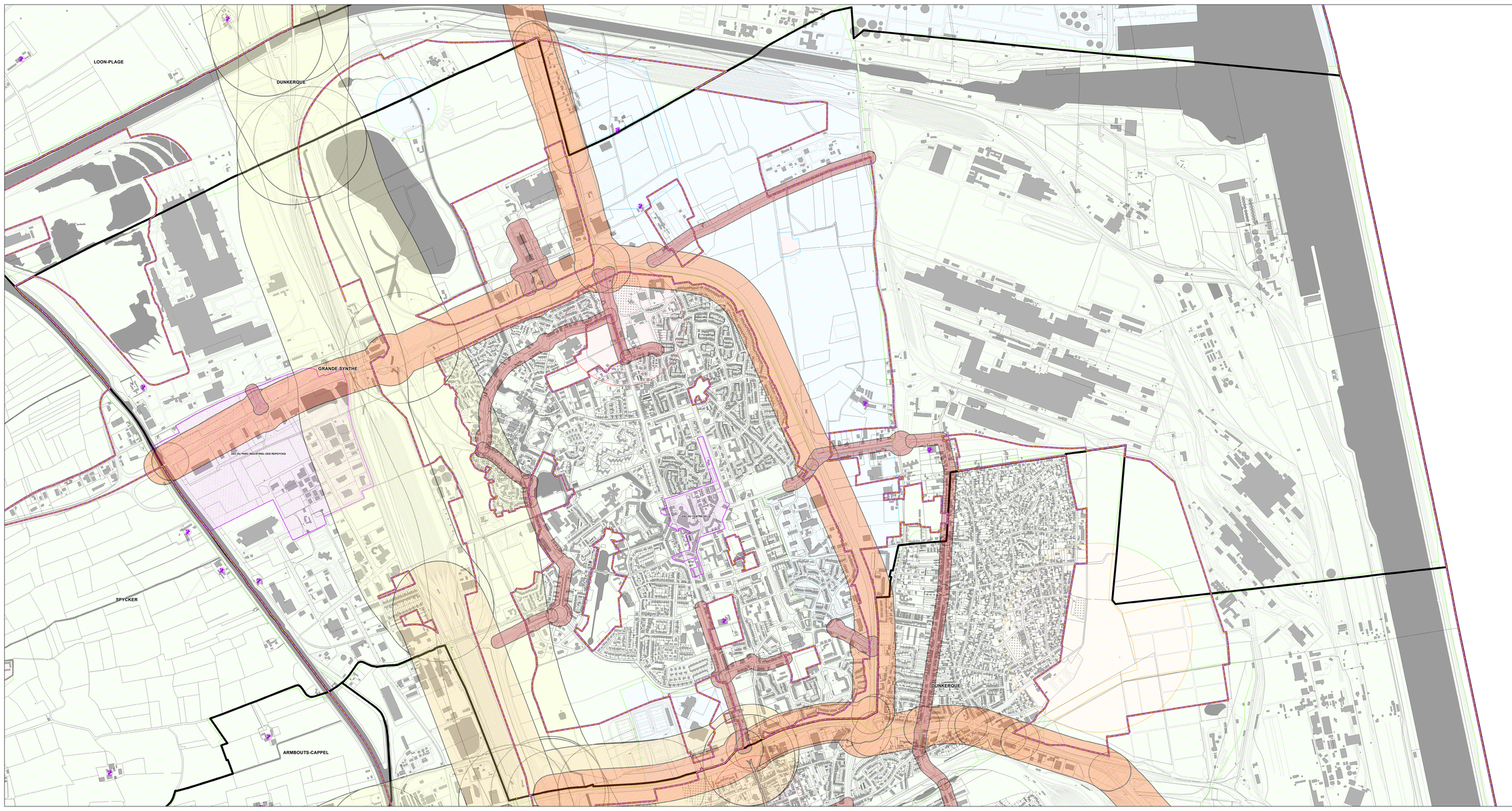

Dunkerque Grand Littoral

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat-Déplacement

PLAN DES OBLIGATIONS DIVERSES

Grande-Synthe

Légende

Siège d'exploitation agricole

Voies bruyantes (arrêté de 2002)

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 3
- Niveau 4
- Niveau 5
- Limite de commune
- Zonage ZAC
- Zonage Lotissements
- Zone de préemption urbain

Zonage archéologique

- Niveau 1 : Saisine systématique
- Niveau 2 : Seuil à 300 m2
- Niveau 3 : Seuil à 500 m2
- Niveau 4 : Seuil à 5000 m2

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du

Portant approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacement,

Dunkerque, le
Pour le Président,
Le Vice-Président,

Martial BEYAERT

Echelle : 1:5 000

0 — 100 — 200 Mètres

© Cadastre DGFIP 2022
© Données DETTE OUS 2022
© Voies bruyantes DCTM 2022
© Zonage archéologique : GRAHAM
© Siège d'exploitation agricole : Chambre d'agriculture
Copie et reproduction interdites

Edition du 08 décembre 2022

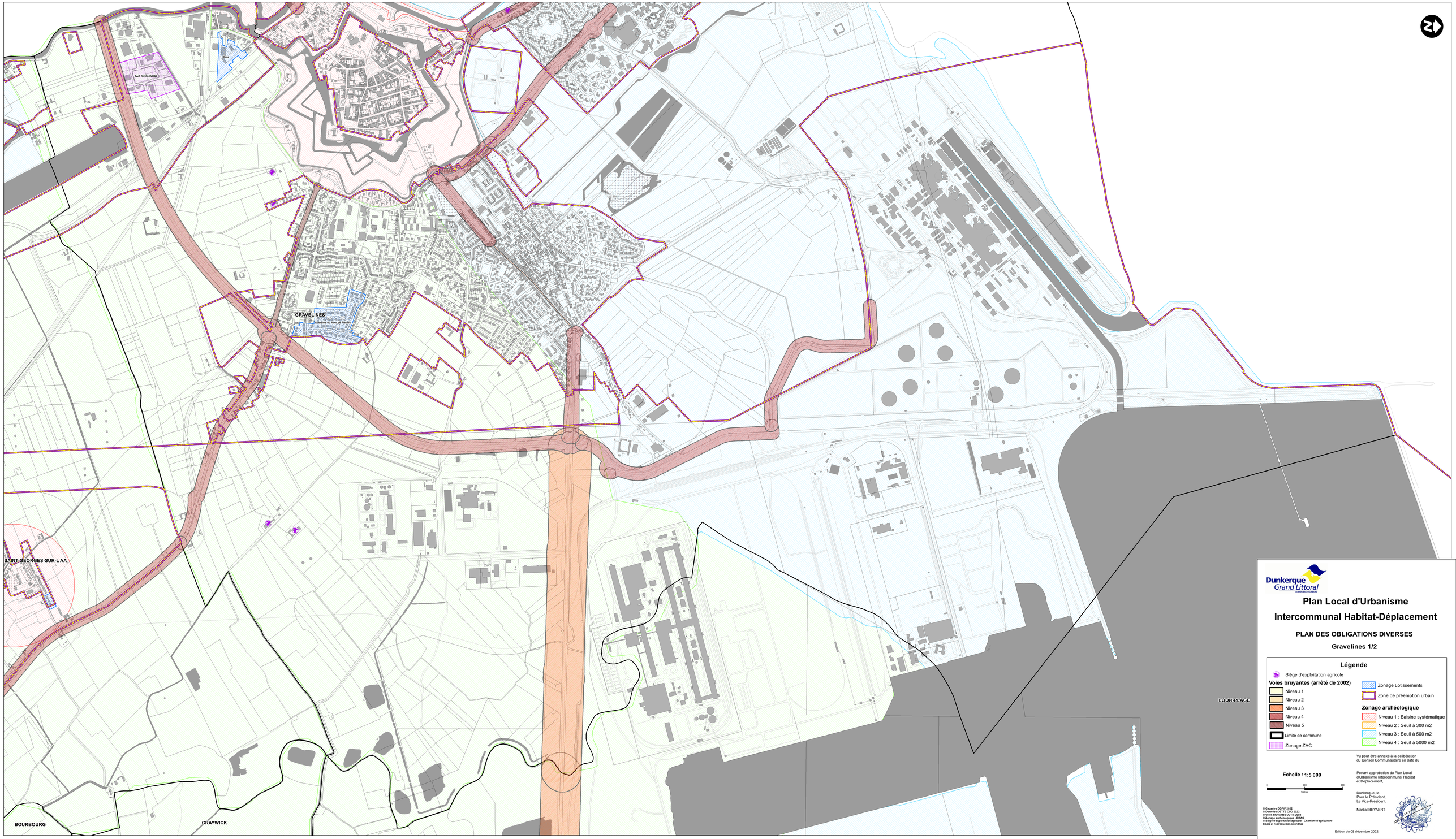

Dunkerque Grand Littoral
Communauté urbaine

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat-Déplacement

PLAN DES OBLIGATIONS DIVERSES

Gravelines 1/2

Légende

Siège d'exploitation agricole

Voies bruyantes (arrêté de 2002)

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 3
- Niveau 4
- Niveau 5
- Limite de commune
- Zonage ZAC
- Zonage Lotissements
- Zone de préemption urbain

Zonage archéologique

- Niveau 1 : Saisine systématique
- Niveau 2 : Seuil à 300 m2
- Niveau 3 : Seuil à 500 m2
- Niveau 4 : Seuil à 5000 m2

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du

Echelle : 1:5 000

0 200 400
Mètres

Portant approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacement,

Dunkerque, le
Pour le Président,
Le Vice-Président,

Martial BEYAERT

© Cadastre DGFIP 2022
© Données DETTE CUD 2022
© Voies bruyantes DOTM 2002
© Zonage archéologique - DRAC
© Siège d'exploitation agricole - Chambre d'agriculture
Copie et reproduction interdites

Edition du 08 décembre 2022

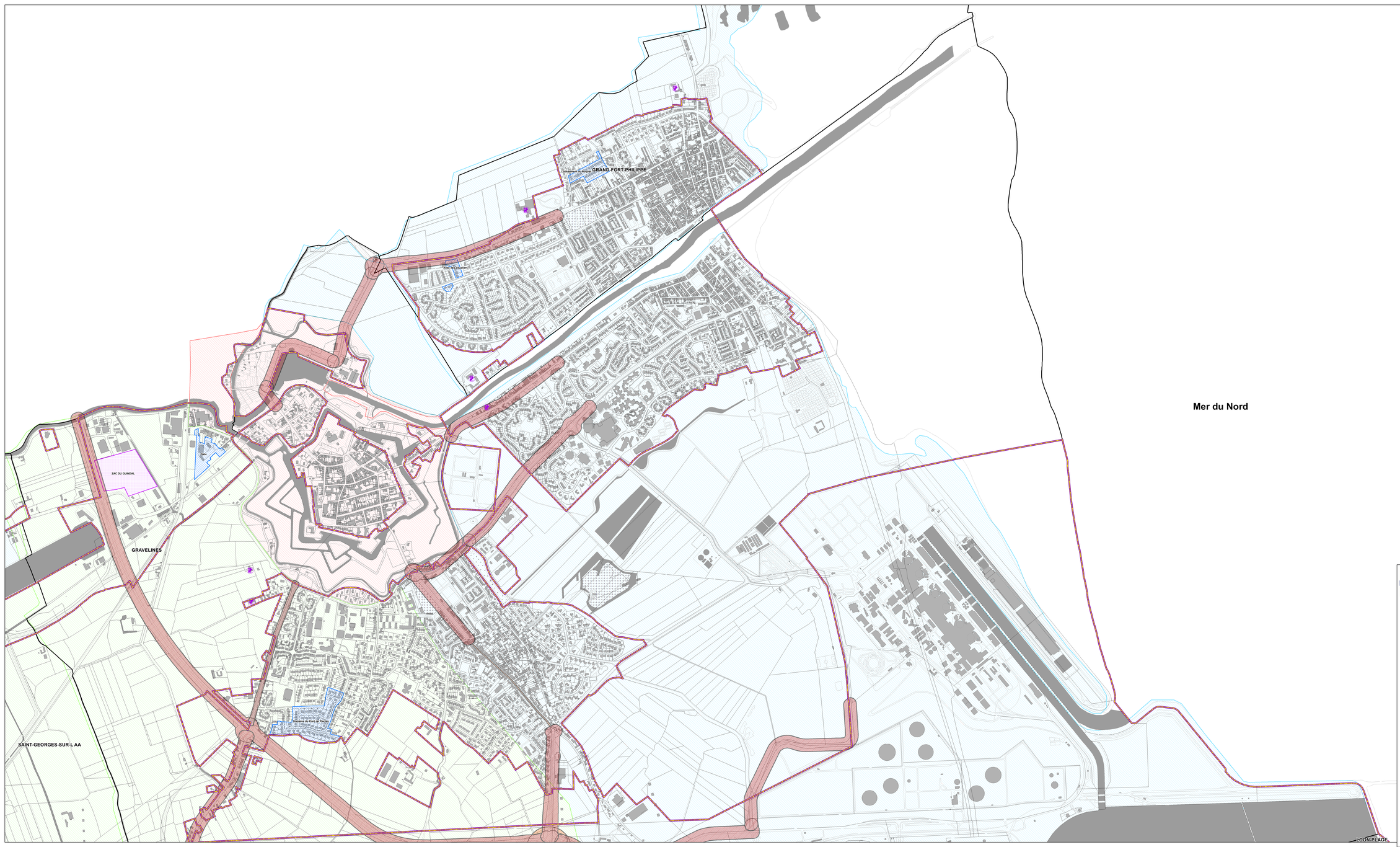

Dunkerque Grand Littoral

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat-Déplacement

PLAN DES OBLIGATIONS DIVERSES

Gravelines 2/2

Légende

- Siège d'exploitation agricole

Voies bruyantes (arrêté de 2002)

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 3
- Niveau 4
- Niveau 5
- Limite de commune
- Zonage ZAC
- Zonage Lotissements
- Zone de préemption urbain

Zonage archéologique

- Niveau 1 : Saisine systématique
- Niveau 2 : Seuil à 300 m2
- Niveau 3 : Seuil à 500 m2
- Niveau 4 : Seuil à 5000 m2

Echelle : 1:5 000

0 250 500 Mètres

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du

Portant approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacement,

Dunkerque, le
Pour le Président,
Le Vice-Président,

Martial BEYAERT

© Cadastre DGFIP 2022
© Données DETTE CUD 2022
© Vues bruyantes DDTM 2002
© Zonage archéologique DRAC
© Siège d'exploitation agricole - Chambre d'agriculture
Copie et reproduction interdites

Edition du 08 décembre 2022

Mer du Nord

ZUYDCOOTE

ZAC DE LA LICORNE

Résidence du Parc

LEFFRINCKOUCKE

GHYVELDE

DUNKERQUE

TETEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE

Clos Saint Sophie

Le Clos de la Bergerie

Le Près Sainte-Catherine

TETEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE

Dunkerque Grand Littoral
COMMUNAUTE URBAINE

Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal Habitat-Déplacement

PLAN DES OBLIGATIONS DIVERSES

Leffrinckoucke

Légende

- Siège d'exploitation agricole

Voies bruyantes (arrêté de 2002)

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 3
- Niveau 4
- Niveau 5
- Limite de commune
- Zonage ZAC
- Zonage Lotissements
- Zone de préemption urbain

Zonage archéologique

- Niveau 1 : Saisine systématique
- Niveau 2 : Seuil à 300 m2
- Niveau 3 : Seuil à 500 m2
- Niveau 4 : Seuil à 5000 m2

Echelle : 1:5 000

0 200 400
Mètres

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire en date du

Portant approbation du Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal Habitat
et Déplacement,

Dunkerque, le
Pour le Président,
Le Vice-Président,

Martial BEYAERT

© Cadastre DGFiP 2022
© Données DETTE CUD 2022
© Voies bruyantes DDTM 2002
© Zonage archéologique - DRAC
© Siège d'exploitation agricole - Chambre d'agriculture
Copie et reproduction interdites

Edition du 08 décembre 2022

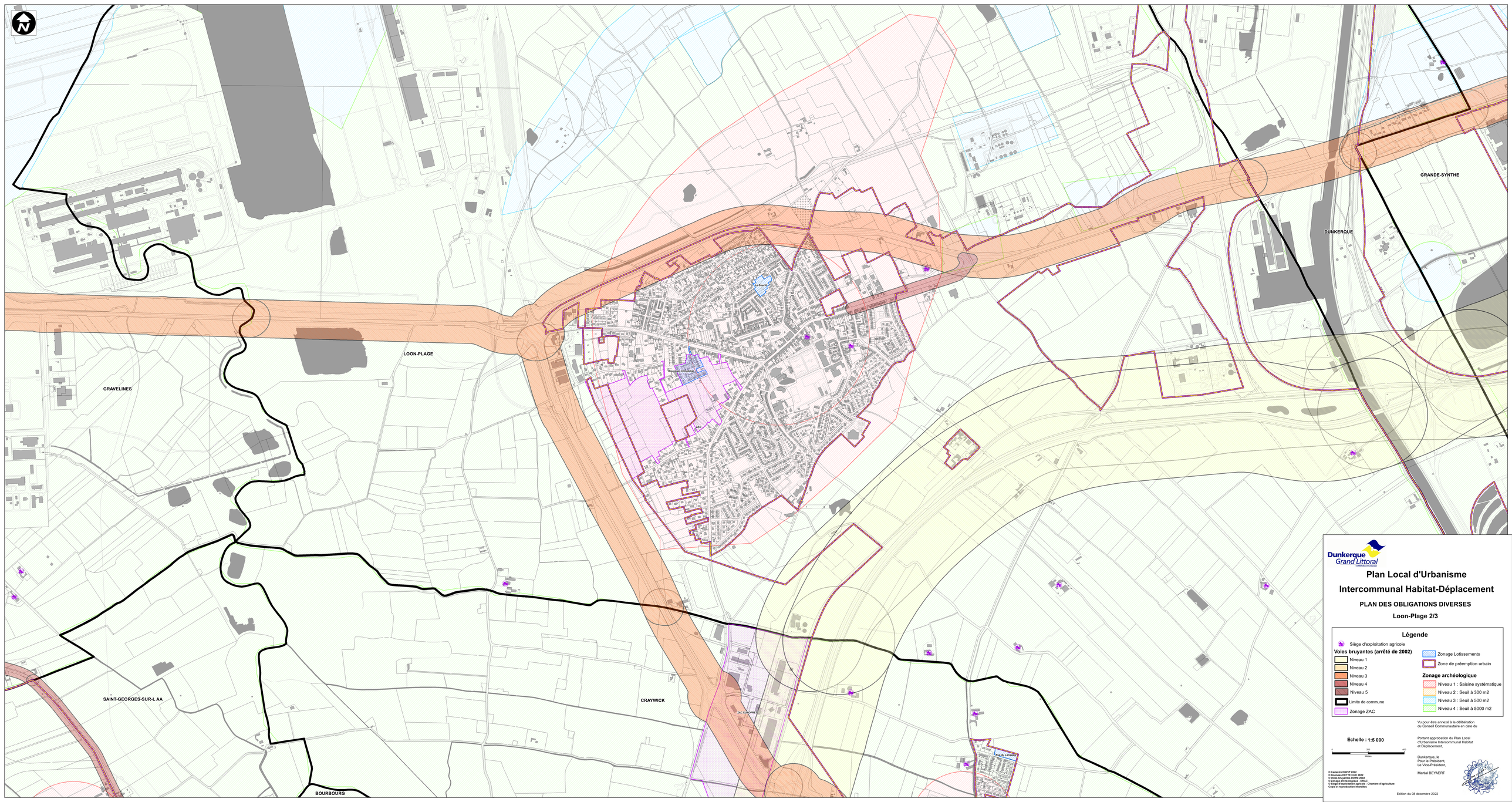

GRAVELINES
LOON-PLAGE
GRANDE-SYNTHE
DUNKERQUE
SAINT-GEORGES-SUR-L AA
CRAYWICK
BOURBOURG
Dunkerque Grand Littoral
Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal Habitat-Déplacement
PLAN DES OBLIGATIONS DIVERSES
Loon-Plage 2/3
Légende
Siège d'exploitation agricole
Voies bruyantes (arrêté de 2002)
Niveau 1
Niveau 2
Niveau 3
Niveau 4
Niveau 5
Limite de commune
Zonage ZAC
Zonage Lotissements
Zone de préemption urbain
Zonage archéologique
Niveau 1 : Saisine systématique
Niveau 2 : Seuil à 300 m2
Niveau 3 : Seuil à 500 m2
Niveau 4 : Seuil à 5000 m2
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du
Echelle : 1:5 000
0
200
400
Mètres
Portant approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacement,
Dunkerque, le
Pour le Président,
Le Vice-Président,
Martial BEYAERT
© Cadastre DGFIP 2022
© Données DETTE CUD 2022
© Voies bruyantes DDTM 2022
© Zonage archéologique - DRAC
© Siège d'exploitation agricole - Chambre d'agriculture
Copie et reproduction interdites
Edition du 08 décembre 2022


LOON-PLAGE
GRAVELINES
DUNKERQUE
GRANDE-SYNTHE
Dunkerque Grand Littoral
Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal Habitat-Déplacement
PLAN DES OBLIGATIONS DIVERSES
Loon-Plage 3/3
Légende
Siège d'exploitation agricole
Voies bruyantes (arrêté de 2002)
Niveau 1
Niveau 2
Niveau 3
Niveau 4
Niveau 5
Limite de commune
Zonage ZAC
Zonage Lotissements
Zone de préemption urbain
Zonage archéologique
Niveau 1 : Saisine systématique
Niveau 2 : Seuil à 300 m2
Niveau 3 : Seuil à 500 m2
Niveau 4 : Seuil à 5000 m2
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du
Echelle : 1:5 000
0
200
400
Mètres
Portant approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacement,
Dunkerque, le
Pour le Président,
Le Vice-Président,
Martial BEYAERT
© Cadastre DGFIP 2022
© Données DETTE CUD 2022
© Voies bruyantes DUTM 2022
© Zonage archéologique - DRAC
© Siège d'exploitation agricole - Chambre d'agriculture
Copie et reproduction interdites
Edition du 08 décembre 2022

LOON-PLAGE

GRANDE-SYNTHE

DUNKERQUE

SPYCKER

CRAYWICK

BOURBOURG

ZAC

Bouygues Immobilier

Le Courtil

ZAC EUROFRET

Rue du Lansweg

Le Clos de la Chapelle

ZAC DU PARC INDUSTRIEL DES REPDYCKS

Dunkerque Grand Littoral
COMMUNAUTÉ URBAINE

Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal Habitat-Déplacement

PLAN DES OBLIGATIONS DIVERSES

Loon-Plage 1/3

Légende

- Siège d'exploitation agricole

Voies bruyantes (arrêté de 2002)
- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 3
- Niveau 4
- Niveau 5
- Limite de commune
- Zonage ZAC
- Zonage Lotissements
- Zone de préemption urbain

Zonage archéologique
- Niveau 1 : Saisine systématique
- Niveau 2 : Seuil à 300 m2
- Niveau 3 : Seuil à 500 m2
- Niveau 4 : Seuil à 5000 m2

Echelle : 1:5 000

0 200 400 Metres

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire en date du

Portant approbation du Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal Habitat
et Déplacement,

Dunkerque, le
Pour le Président,
Le Vice-Président,

Martial BEYAERT

© Cadastre DGFiP 2022
© Données DETTE CUD 2022
© Voies bruyantes DDTM 2022
© Zonage archéologique - DRAC
© Siège d'exploitation agricole - Chambre d'agriculture
Copie et reproduction interdites

Edition du 08 décembre 2022

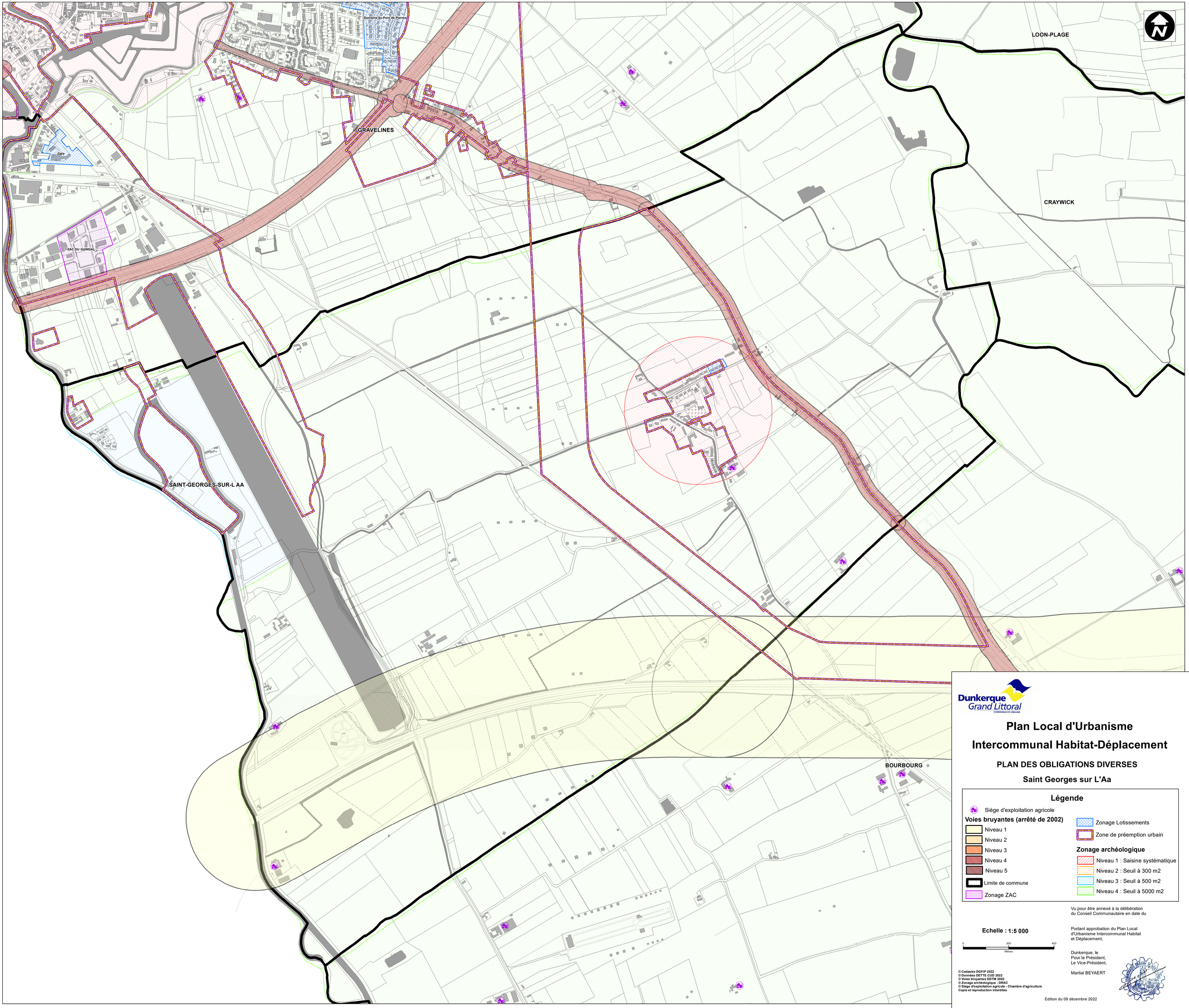

Dunkerque Grand Littoral
COMMUNAUTÉ URBAINE

Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal Habitat-Déplacement

PLAN DES OBLIGATIONS DIVERSES

Saint Georges sur L'Aa

Légende

- Siège d'exploitation agricole

Voies bruyantes (arrêté de 2002)

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 3
- Niveau 4
- Niveau 5
- Limite de commune
- Zonage ZAC
- Zonage Lotissements
- Zone de préemption urbain

Zonage archéologique

- Niveau 1 : Saisine systématique
- Niveau 2 : Seuil à 300 m2
- Niveau 3 : Seuil à 500 m2
- Niveau 4 : Seuil à 5000 m2

Echelle : 1:5 000

0 200 400
Mètres

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire en date du

Portant approbation du Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal Habitat
et Déplacement,

Dunkerque, le
Pour le Président,
Le Vice-Président,

Martial BEYAERT

© Cadastre DGFiP 2022
© Données DETTE CUD 2022
© Voies bruyantes DDTM 2002
© Zonage archéologique - DRAC
© Siège d'exploitation agricole - Chambre d'agriculture
Copie et reproduction interdites

Edition du 09 décembre 2022

DUNKERQUE

FORT-MARDYCK

GRANDE-SYNTHE

SAINT-POL-SUR-MER

ZAC SAINT-GOBAIN

Concorde

ZAC DU PONT-LOBY

EURAENERGIE1

ZAC DU GRAND LARGE

NICODEME

ZAC DES BASSINS

ZAC DU COEUR D'AGGLOMERATION POLE THEATRE

Dunkerque Grand Littoral
COMMUNAUTE URBAINE

Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal Habitat-Déplacement

PLAN DES OBLIGATIONS DIVERSES

Saint Pol sur Mer

Légende

- Siège d'exploitation agricole

Voies bruyantes (arrêté de 2002)

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 3
- Niveau 4
- Niveau 5
- Limite de commune
- Zonage ZAC
- Zonage Lotissements
- Zone de préemption urbain

Zonage archéologique

- Niveau 1 : Saisine systématique
- Niveau 2 : Seuil à 300 m2
- Niveau 3 : Seuil à 500 m2
- Niveau 4 : Seuil à 5000 m2

Echelle : 1:5 000

0 200 400
Mètres

© Cadastre DGFiP 20202
© Données DETTE CUD 2022
© Voies bruyantes DDTM 2002
© Zonage archéologique - DRAC
© Siège d'exploitation agricole - Chambre d'agriculture
Copie et reproduction interdites

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire en date du

Portant approbation du Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal Habitat
et Déplacement,

Dunkerque, le
Pour le Président,
Le Vice-Président,

Martial BEYAERT

Edition du 09 décembre 2022

GRANDE-SYNTHE

ZAC DU PARC INDUSTRIEL DES REPDYCKS

DUNKERQUE

DUNKERQUE

CAPPELLE-LA-GRANDE

LOON-PLAGE

SPYCKER

ARMBOUTS-CAPPEL

Les Sorbiers

TACCOEN

Dunkerque Grand Littoral
COMMUNAUTE URBAINE

Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal Habitat-Déplacement

PLAN DES OBLIGATIONS DIVERSES

Spycker

Légende

- Siège d'exploitation agricole

Voies bruyantes (arrêté de 2002)

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 3
- Niveau 4
- Niveau 5
- Limite de commune
- Zonage ZAC
- Zonage Lotissements
- Zone de préemption urbain

Zonage archéologique

- Niveau 1 : Saisine systématique
- Niveau 2 : Seuil à 300 m2
- Niveau 3 : Seuil à 500 m2
- Niveau 4 : Seuil à 5000 m2

Echelle : 1:5 000

0 200 400
Mètres

© Cadastre DGFiP 2022
© Données DETTE CUD 2022
© Voies bruyantes DDTM 2002
© Zonage archéologique - DRAC
© Siège d'exploitation agricole - Chambre d'agriculture
Copie et reproduction interdites

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire en date du

Portant approbation du Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal Habitat
et Déplacement,

Dunkerque, le
Pour le Président,
Le Vice-Président,

Martial BEYAERT

Edition du 09 décembre 2022

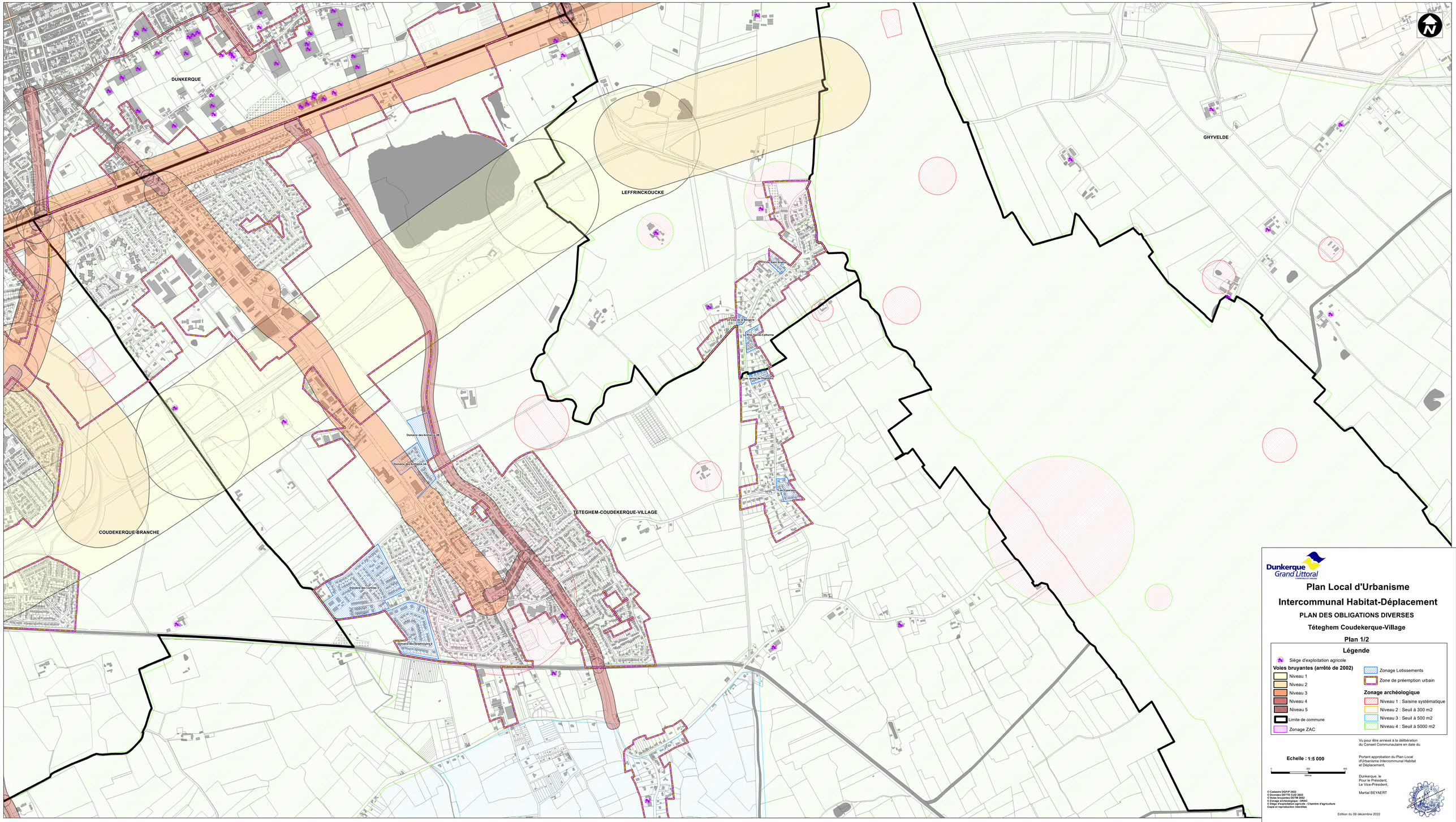
DUNKERQUE
LEFFRINCKOUCKE
GHYVELDE
TETEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE
COUDEKERQUE-BRANCHE
Dunkerque Grand Littoral
Communauté urbaine
Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal Habitat-Déplacement
PLAN DES OBLIGATIONS DIVERSES
Téteghem Coudekerque-Village
Plan 1/2
Légende
Siège d'exploitation agricole
Voies bruyantes (arrêté de 2002)
Niveau 1
Niveau 2
Niveau 3
Niveau 4
Niveau 5
Limite de commune
Zonage ZAC
Zonage Lotissements
Zone de préemption urbain
Zonage archéologique
Niveau 1 : Saisine systématique
Niveau 2 : Seuil à 300 m2
Niveau 3 : Seuil à 500 m2
Niveau 4 : Seuil à 5000 m2
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du
Portant approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacement,
Dunkerque, le
Pour le Président,
Le Vice-Président,
Martial BEYAERT
Echelle : 1:5 000
0
200
400
Mètres
© Cadastre DGFIP 2022
© Données DETTE CUD 2022
© Voies bruyantes DDTM 2002
© Zonage archéologique - DRAC
© Siège d'exploitation agricole - Chambre d'agriculture
Copie et reproduction interdites
Edition du 09 décembre 2022

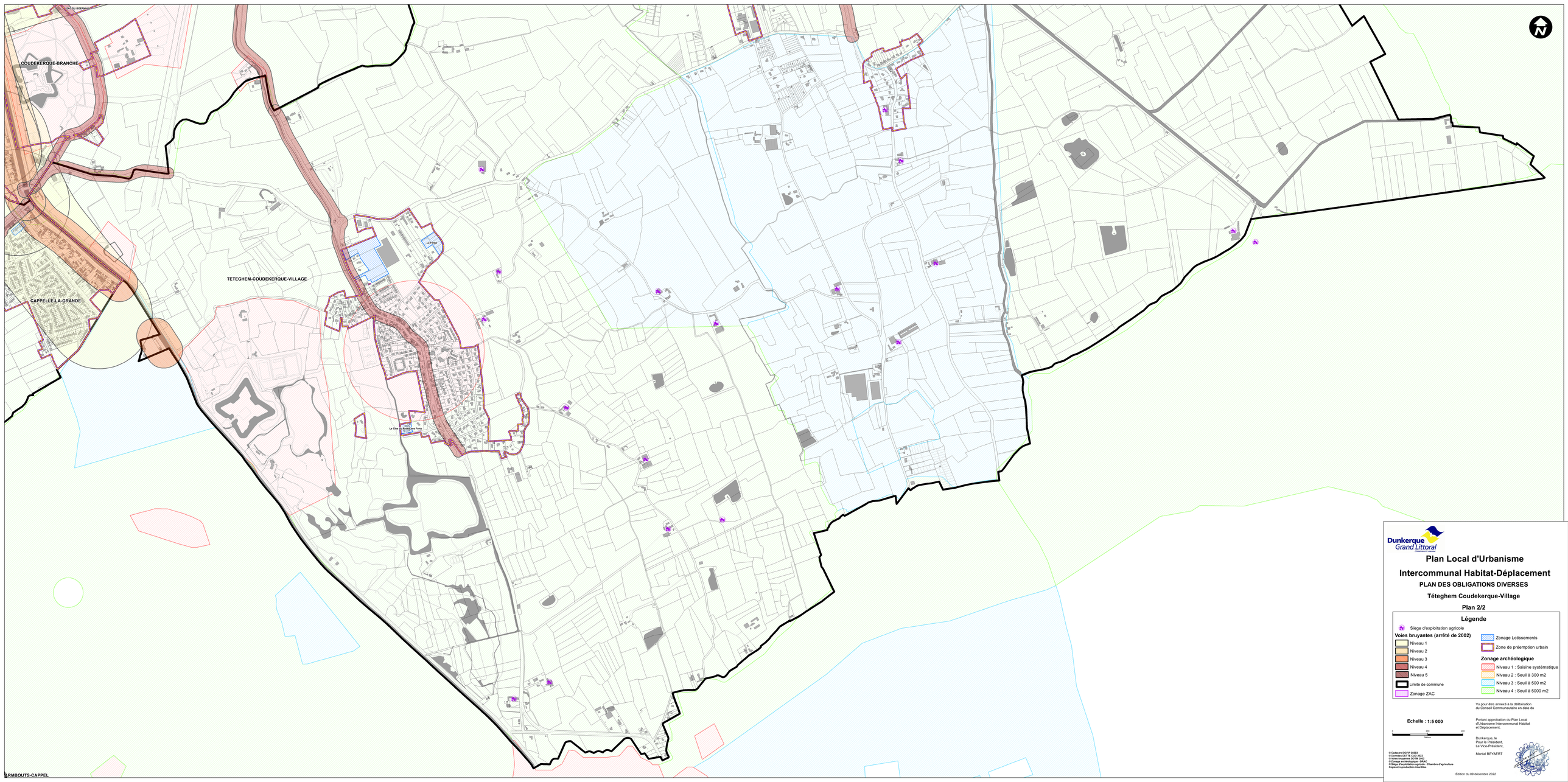

Dunkerque Grand Littoral

Plan Local d'Urbanisme

Intercommunal Habitat-Déplacement

PLAN DES OBLIGATIONS DIVERSES

Téteghem Coudekerque-Village

Plan 2/2

Légende

- Siège d'exploitation agricole

Voies bruyantes (arrêté de 2002)

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 3
- Niveau 4
- Niveau 5
- Limite de commune
- Zonage ZAC
- Zonage Lotissements
- Zone de préemption urbain

Zonage archéologique

- Niveau 1 : Saisine systématique
- Niveau 2 : Seuil à 300 m2
- Niveau 3 : Seuil à 500 m2
- Niveau 4 : Seuil à 5000 m2

Echelle : 1:5 000

0 200 400 Mètres

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du

Portant approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacement.

Dunkerque, le
Pour le Président,
Le Vice-Président,

Martial BEYAERT

© Cadastre DGFiP 03/202
© Données DETTE CUD 2022
© Voies bruyantes DDTM 2002
© Zonage archéologique DRAC
© Siège d'exploitation agricole - Chambre d'agriculture
Copie et reproduction interdites

Edition du 09 décembre 2022

Mer du Nord

BRAY-DUNES

ZUYDCOOTE

Le Village I

LEFFRINCKOUCKE

GHYVELDE

Dunkerque Grand Littoral
COMMUNAUTE URBAINE

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat-Déplacement

PLAN DES OBLIGATIONS DIVERSES

Zuydcoote

Légende

- Siège d'exploitation agricole

Voies bruyantes (arrêté de 2002)

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 3
- Niveau 4
- Niveau 5
- Limite de commune
- Zonage ZAC
- Zonage Lotissements
- Zone de préemption urbain

Zonage archéologique

- Niveau 1 : Saisine systématique
- Niveau 2 : Seuil à 300 m2
- Niveau 3 : Seuil à 500 m2
- Niveau 4 : Seuil à 5000 m2

Echelle : 1:5 000

0 200 400
Mètres

© Cadastre DGFiP 2022
© Données DETTE CUD 2022
© Voies bruyantes DDTM 2002
© Zonage archéologique - DRAC
© Siège d'exploitation agricole - Chambre d'agriculture
Copie et reproduction interdites

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du

Portant approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacement,

Dunkerque, le
Pour le Président,
Le Vice-Président,

Martial BEYAERT

COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

Edition du 09 décembre 2022